

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 06 janvier 2016

Présents : GOIZET Henri, CHINCHILLA Isabelle, DUPIN André, FERRAN Alain, FOURGEAUD Sébastien, GALY Yves, GROS Corine, PERIOT Christelle, VILLEMUR Daniel,

Absents excusés : ,DOMINGUEZ Jean José (procuration à Daniel Villemur), TISSIERES Thomas

Secrétaire de séance : André DUPIN

Lecture des délibérations du Conseil Municipal du 04.12.2015.

Ordre du jour

DELIBERATIONS

1-Demande de DETR pour l'aménagement de l'espace jeux et enfants.

Dans le cadre du projet d'aménagement de l'espace jeu des enfants, Equipement multi sport, le Conseil approuve la demande de subvention de l'Etat (50%) et de la CAF

2-Demande de subvention au Conseil départemental pour les travaux d'isolation de la Mairie-Salle des fêtes.

Coût 17 445€ ht

Le conseil approuve la demande de subvention auprès du Conseil Départemental .

3-Demande de subvention à l'Agende de l'Eau Adour Garonne pour l'appel à projet de recherche et réduction des fuites d'eau dans le réseau d'eau potable.

Ce projet pourrait concerner la réfection du réseau sous la RD 817

Le Conseil approuve cette demande de subvention

4-Demande de DETR pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux

Mr le Maire donne le rapport de diagnostic détaillé de l'APAVE (organisme désigné) concernant la Salle des fêtes Mairie, Ecole et Eglise

Le total des préconisations pour mettre ces bâtiments aux normes d'accessibilité est estimé à

Eglise : 6 585 €

Ecole : 2190 €

Salle des fetes Mairie : 47 370 € Possibilités de dérogation pour l'ascenseur et le monte charge scène représentant un coût de 33 000€.

Le conseil retient comme prioritaires les travaux sur les toilettes Ecole et Salle des fêtes ainsi que les travaux de signalisation et entrée de la Salle des fêtes Mairie.

Coût global 23 000€

Demande de subvention DETR à 60 % .

5-Fixation du prix de l'eau

Suivant les recommandations de l'Agence de l'Eau pour obtenir la subvention relative à la recherche et la réduction des fuites d'eau, le prix du m3 doit être au minimum de 1 euro.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution de fixer le prix de l'eau à 1 euro le m3 , soit une augmentation de 5 centimes d'euro.

Les tarifs dégressifs doivent être supprimés (obligation légale)

Assainissement Collectif : la part abonnement passe de 40 à 45 euros

6-modification des statuts du SDEHG:

Le Conseil approuve la modification des statuts du SDEHG conformément à la délibération de son comité du 26 novembre 2015.

Questions diverses :

Organisation de la cérémonie des vœux du 30 janvier